

Budget 2019

Document de politique transversale (DPT) : l'essentiel pour les Outre-mer

/// + 1,5% d'augmentation pour les outre-mer en 2019 dans le DPT

Entre 2018 et 2019, les crédits pour les outre-mer sont en hausse de 740 millions d'euros, soit plus de 4% d'augmentation.

- DPT 2018 = 17,9 milliards d'euros
- DPT 2019 = 18,7 milliards d'euros

Sur ces 740 millions d'euros supplémentaires, 466 millions d'euros correspondent aux réformes menées cette année :

- + 170 millions d'euros issus de la transformation des dépenses fiscales en dépenses budgétaires.
- + 296 millions d'euros de mesure technique liées aux exonérations de charges.

Le total est donc de 1,5 % d'augmentation pour les outre-mer à périmètre constant. Les dépenses fiscales augmentent également, de 80 millions d'euros.

En ajoutant le montant des dépenses fiscales rattachées à la mission outre-mer qui s'élève cette année à 4,3 milliards d'euros en 2019, l'effort de l'État pour les outre-mer s'établit pour 2019 à 23 milliards d'euros, en hausse de 500 millions d'euros par rapport à 2018. ///

/// Une augmentation des crédits non répartis en 2019

Le DPT n'a pas vocation à présenter la totalité des crédits dont bénéficieront chaque année les territoires d'outre-mer. **Cette année, l'information sur la ventilation par territoire de certains crédits n'est pas disponible en raison des réformes actuellement portées par le ministère des outre-mer.**

Cela représente une hausse des crédits de 1,5 milliards d'euros, il s'agit :

- des crédits de compensation des exonérations de charges (1,4 Md€), qui représentent les mécanismes d'allègement du coût du travail.
- des crédits du Fonds Exceptionnel d'Investissement (110 M€).
- de nouvelles mesures de soutien au financement de l'économie (50M€).

/// Le DPT, c'est quoi ?

Le DPT est une annexe à la loi de finance qui regroupe près de 90 politiques publiques différentes.

L'ensemble des ministères contribue à l'élaboration de ce document.

Le DPT ne retrace pas l'ensemble des crédits destinés aux outre-mer, notamment ceux qui bénéficient indistinctement à l'ensemble des Français. Il ne retrace pas non plus les dépenses de sécurité sociale ou celles des administrations publiques locales.

/// Les crédits non répartis, c'est quoi ?

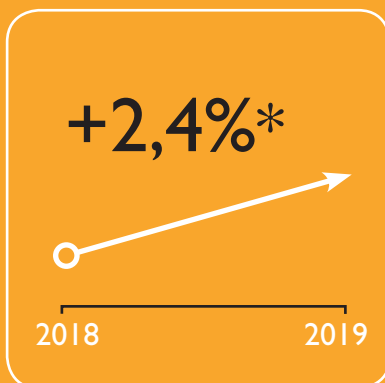
Les crédits non répartis représentent les crédits ne pouvant pas être ventilés à l'avance entre les différents territoires.

Ces crédits seront entièrement dépensés outre-mer au cours de l'année à venir.

/// DPT, les chiffres clefs par territoire

Les crédits liés aux compensations d'exonérations de charges et au FEI ont été retirés pour permettre la comparaison avec l'année 2018. L'augmentation du FEI viendra majorer ces évolutions.

Guadeloupe

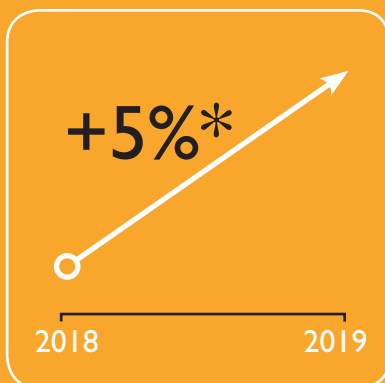


* Hors FEI et exonérations de charges

/// Une hausse des crédits de 2,4% pour la Guadeloupe

- ⇒ + 30% de crédits pour le territoire depuis 2015
- ⇒ Des hausses notables en Guadeloupe, en 2019, sur :
 - Justice : + 28 M€
 - Transition énergétique : + 21,3 M€
 - Écologie : + 16 M€
 - Enseignement scolaire : + 13,5 M€
 - Sécurités : + 7,6 M€

Guyane

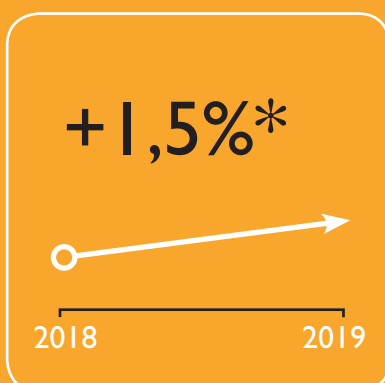


* Hors FEI et exonérations de charges

/// Une hausse des crédits de 5% pour la Guyane

- ⇒ + 40% de crédits pour le territoire depuis 2015
- ⇒ Des hausses notables en Guyane, en 2019, sur :
 - Écologie : + 37 M€
 - Justice : + 32 M€
 - Enseignement scolaire : + 10 M€
 - Transition énergétique : + 5 M€
 - Défense : + 4 M€
 - Santé : + 3 M€
 - Sécurités : + 1 M€

Martinique

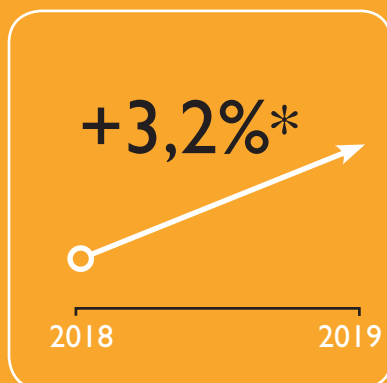


* Hors FEI et exonérations de charges

/// Une hausse des crédits de 1,5% pour la Martinique

- ⇒ + 25% de crédits pour le territoire depuis 2015
- ⇒ Des hausses notables en Martinique, en 2019, sur :
 - Écologie : + 12,3 M€
 - Enseignement scolaire : + 11,4 M€
 - Justice : + 11 M€
 - Transition énergétique : + 8,2 M€
 - Défense : + 8,7 M€
 - Sécurités : + 4 M€
 - Administration générale et territoriale de l'État : + 4 M€

Mayotte

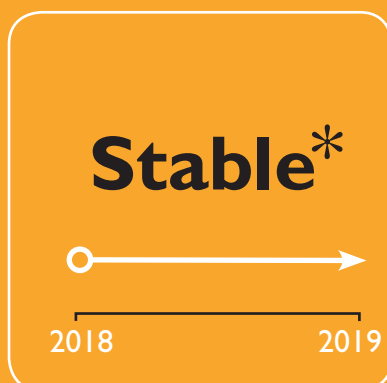


* Hors FEI et exonérations de charges

/// Une hausse des crédits de 3,2% pour Mayotte

- ⇒ + 65% de crédits pour le territoire depuis 2015
- ⇒ Des hausses notables à Mayotte, en 2019, sur :
 - Travail emploi : + 24 M€
 - Écologie : + 7 M€
 - Enseignement scolaire : + 5 M€
 - Justice : + 4 M€
 - Sécurités : + 3 M€

La Réunion



* Hors FEI et exonérations de charges

/// Un engagement financier préservé pour La Réunion

- ⇒ + 30% de crédits pour le territoire, depuis 2015
- ⇒ Des hausses notables à La Réunion, en 2019, sur :
 - Enseignement scolaire : + 32 M€
 - Défense : + 10,3 M€
 - Recherche et enseignement supérieur : + 3 M€
 - Administration générale et territoriale de l'État : + 1,5 M€
 - Sécurités : + 1,3 M€
 - Santé : + 1 M€



Service de presse
01 53 69 26 74

Twitter : @lesoutremer

Facebook : @lesoutremer

MOM Service presse 11/2018